



Le SNBI s'attaque aux contrats brasseurs pour libérer le marché !

Suite, à son assemblée générale, qui s'est tenue le vendredi 30 mars au Salon du Brasseur, le **Syndicat National des Brasseurs indépendants** annonce officiellement vouloir mettre fin aux contrats brasseurs.

Dans le contrat brasseur, un distributeur (café ou restaurant) s'engage envers un brasseur à s'approvisionner exclusivement en bière auprès de lui, sur une période déterminée (en général 5 ans), en échange de la fourniture d'un service spécifique (matériel, outils de communication) ou d'un prêt financier.

Ce dispositif est utilisé abondamment pas les brasseurs industriels. En France, environ 80% des cafés hôtels et restaurants sont emprisonnés par ces contrats brasseurs.

Avec plus de 1500 brasseries indépendantes et artisanales disséminées sur tout le territoire, la France propose actuellement une incroyable diversité de bières de terroir.

Pour nous, brasseurs artisans et indépendants, les contrats brasseurs sont **une réelle entrave à la liberté de la concurrence** et **empêchent les consommateurs français d'accéder à des bières artisanales et régionales de qualité.**

Il est important de favoriser le développement territorial, de mettre en avant les entreprises locales et de proposer au consommateur une large gamme de produits. **Nous souhaitons que la bière artisanale et locale puisse avoir une vraie place** dans le monde des cafés hôtels et restaurants, qui sont de véritables lieux de dynamisation du territoire. En sortant de ce système de contrat, les cafetiers et restaurateurs y trouveront leur compte financièrement, les brasseurs indépendants pourront distribuer librement leurs bières et les consommateurs auront accès à une grande diversité de bières artisanales.

En 2014, en Angleterre, l'association CAMRA (Campain for a real ale) qui défend les intérêts des consommateurs de bières, obtenait la dissolution d'une loi équivalente à ces contrats brasseurs.

Le SNBI, conscient que cette bataille sera longue et difficile, mettra tout en œuvre pour faire interdire ces contrats brasseurs et laisser l'accès libre à nos brasseries indépendantes dans le monde du CHR.

Jean François DROUIN
Président du SNBI

Le Syndicat National des Brasseurs Indépendants représente plus de 400 brasseries artisanales et indépendantes, il a pour mission de fédérer, représenter, aider et défendre l'ensemble des brasseries françaises.

Contact : contact@brasseurs-independants.fr – www.brasseurs-independants.fr